

DECRET N° 2009-405 DU 30 JUILLET 2009

portant nomination de Monsieur Nestor DAKO
en qualité de membre du Conseil Transitoire de
Régulation des Postes et Télécommunications.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- Vu** le décret n°2007-209 du 10 mai 2007 portant création, attributions et fonctionnement du Conseil Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications ;
- Vu** le décret n° 2006-371 du 25 juillet 2006 portant détachement à titre de régularisation du Magistrat Nestor DAKO ;
- Vu** le décret n° 2007-495 du 02 novembre 2007 portant nomination de Monsieur Nestor DAKO en qualité de Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2009-388 du 22 juillet 2009 portant abrogation le décret n° 2007-210 du 10 mai 2007 portant nomination des membres du Conseil Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications uniquement en ce concerne Monsieur Idriss L. DAOUDA nommé Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juillet 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Nestor DAKO, Magistrat est nommé membre du Conseil Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications en remplacement de Monsieur Idriss L. DAOUDA nommé Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2007-495 du 02 novembre 2007 susvisé, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



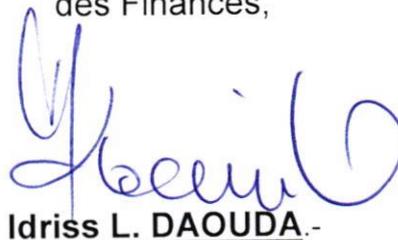
Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la
Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-